



Accusé, levez-vous!

Les travers des êtres humains appelés à des destinées hors du commun sont une source intarissable de curiosité, sans doute légitime et souvent excessive, de la part de la postérité. Dérives incesto-pédophiles de Woody Allen, la sulfureuse reprise de carrière de Bertrand Cantat ou le créateur de mode John Galliano, s'abîmant dans des faits de violence, aggravés d'insultes racistes et antisémites, ont tous alimenté la chronique et les potins. Heureusement que Richard Wagner, lui, vivait à une époque où l'on savait mieux se tenir et comment professer son antisémitisme de manière efficace, sans avoir recours à des coups de gueule éméchés sur les terrasses du Marais. Non, Wagner n'a jamais dû essuyer un *shitstorm* de son vivant, mais depuis son ascension au Walhalla, le « cas Wagner » est un dossier qui est loin d'être clos. Au Grand Théâtre de Genève, en l'honneur du bicentenaire de la naissance du Vieux Mage, on a sollicité la fine fleur du prétoire et du plateau télé pour le rouvrir devant la République en émoi, pour la première d'une série de quatre spectacles, où Marc Bonnant et Bernard-Henri Lévy ont tenu respectivement les rôles d'avocats de la défense et de l'accusation, et le comédien Alain Carré campait l'accusé. Preuve de l'intérêt que peuvent générer des odeurs de soufre vieilles de 130 ans (ou du talent oratoire de nos deux Démosthènes), la première audience du *Cas Wagner* a généré une telle affluence qu'il a fallu ouvrir l'amphithéâtre pour répondre aux demandes. CHP